



Initiative populaire cantonale pour des Urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité

L'initiative populaire déposée sur la base des articles 41 et suivants et 145 Cst. ainsi que 102 let. b et 125 LEDP (Initiative constitutionnelle entièrement rédigée) a la teneur suivante :

La Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 est modifiée comme il suit :

Art. 68 al. 3 et 4 (nouveaux) Santé

3. L'Etat garantit un service d'urgences hospitalières publiques 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, situées dans le Sud, dans le centre du canton et dans sa partie alémanique.

4. L'Etat utilise pleinement les modes de financement à sa disposition pour garantir ce service d'urgences hospitalières publiques de proximité, en tenant compte des intérêts régionaux.

Le délai pour la récolte de signatures court dès le 12 mars 2021 et expire le 11 juin 2021.

Seules les personnes ayant l'exercice des droits politiques dans la commune politique mentionnée ci-dessous peuvent signer cette liste. La personne qui soutient cette initiative doit la signer personnellement et la remplir à la main. Toute personne qui appose une signature autre que la sienne est punissable (art. 282 du code pénal suisse).

Commune :					
	Nom	Prénom	Date de naissance (Jour, mois, année)	Adresse du domicile (Rue, numéro)	Signature
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ____ (nombres) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle) :

Lieu : _____ Signature manuscrite : _____

Date : _____ Fonction officielle : _____

Sceau

Le comité d'initiative suivant est chargé des rapports avec les autorités et habilité à retirer l'initiative : Marc Monney (Président), 1630 Bulle ; Stella Bonnet, 1634 La Roche ; Sébastien Bossel, 1630 Bulle ; Daniel Savary, 1644 Avry-devant-Pont ; Gaëtan Zurkinden, 1700 Fribourg.

Renvoyer rapidement les feuilles de signatures à : Mme Stella Bonnet, 110 route de Fribourg, 1634 La Roche.

Pour commander d'autres feuilles de signatures : Tél. : Marc Monney, 079 790 80 22 ; mamonney@outlook.com; www.sauvons-hfr.ch.